FEDERATION FRANCAISE DE BASKET BALL
COMITE DEPARTEMENTAL DU NORD

DISTRICT MARITIME

Responsable Commission Arbitres et OTM :
André MACHU
3 rue Martin Luther King, 59820 Gravelines
☎ *06 51 79 33 77*

FICHE COMMENT FAIRE ?

DEVENIR ARBITRE
FORMATION : ARBITRE « Départemental »

Vous souhaitez vous lancer dans l'aventure de l'arbitrage, la FFBB offrent deux possibilités : Devenir arbitre « Club » ou arbitre « Départemental ».

Cependant, il faut savoir que dans la plupart des régions de France, il y a très peu d'arbitres. Aussi les désignations d'officiels ne se font, bien souvent, qu'à partir de la catégorie « Senior ». Du coup, pour les autres catégories, ce sont les clubs recevants qui doivent fournir un arbitre. La FFBB a donc souhaité mettre en place la formation « arbitre club » afin que les arbitres fournis par les clubs soient formés.
Mais en ce qui concerne notre département du Nord et le District Maritime en particulier, c'est complètement différent. En effet, cela fait bien longtemps que toutes les catégories bénéficient d'une désignation d'officiel. Par conséquent seule la formation « arbitre départemental n'est présentée dans cette fiche.

1. A quel âge peut-on commencer l'arbitrage ?
Il faut être licencié (licence joueur) à la FFBB
Un candidat **peut entrer en formation s'il a 14 ans révolus** pour passer l'Examen Arbitre Départemental (EAD)
Il faut **avoir 15 ans minimum pour passer l'Examen Arbitre Départemental** (EAD)
Un candidat peut être désigné pour officier avec un adulte, afin de se préparer à l'EAD, s'il est inscrit comme stagiaire départemental par son Comité et qu'il a déjà 14 ans.

2. A qui dois-je m'adresser ?
Votre Président de Club doit prévenir le District Maritime de Basket Ball et plus précisément prendre contact avec André MACHU, Responsable de la Commission Arbitres et OTM (Email : andre.machu@sfr.fr). Cette inscription doit se faire en fin de saison (Juin).

3. Quelle formation dois-je suivre pour devenir Arbitre Départemental ?
Pour devenir arbitre départemental, vous devez passer le Diplôme d'Arbitre Départemental pour être validé arbitre et être désigné pour officier des rencontres. Cependant, une fois en formation, vous pouvez officier les rencontres sans arbitres dans votre club.
Pour passer le diplôme, chaque Commission Départementale des Officiels met en place des formations.

Il est capital, pour le candidat, de terminer et de valider son « e-learning » au mois de septembre, afin de pouvoir poursuivre son cursus.
De septembre à décembre, le candidat suit une formation théorique et pratique, encadrée par des arbitres, confirmés et labellisés, du District Maritime. Ces séances de « terrain » se déroulent, en principe, le jeudi soir de 18h30 à 20h30, à Petite-Synthe (interruption pendant les vacances de la Toussaint).

Si toutes ces étapes sont bien suivies, le stagiaire pourra commencer à arbitrer (de préférence en double avec un collègue arbitre départemental) des rencontres officielles à partir du mois de Janvier. Un arbitre mineur n'arbitrera jamais seul. Le stagiaire sera observé lors d'une de ses rencontres en tant qu'officiel avant fin décembre de l'année suivant son inscription.

4. Qu'est-ce que l'examen Arbitre Départemental ?

L'examen comprend 5 épreuves que vous retrouvez sur le Livret de présentation de l'Examen Arbitre Départemental :

Epreuve E1 : Formation terrain

Epreuve E2 : Le candidat doit suivre formation à distance sur une plateforme web de formation e-Learning FFBB Guide e-Learning Examen Arbitre Départemental

Epreuve E3 : Le candidat doit réussir un test écrit de 20 questions de règlement de jeu les 200 questions possibles et leur correction

Epreuve E4 : Le candidat effectue un oral de règlement de jeu à partir d'une question tirée au sort

Epreuve E5 : Le candidat est observé lors d'une rencontre de niveau départemental Fiche d'observation et critères pour chaque item.

.

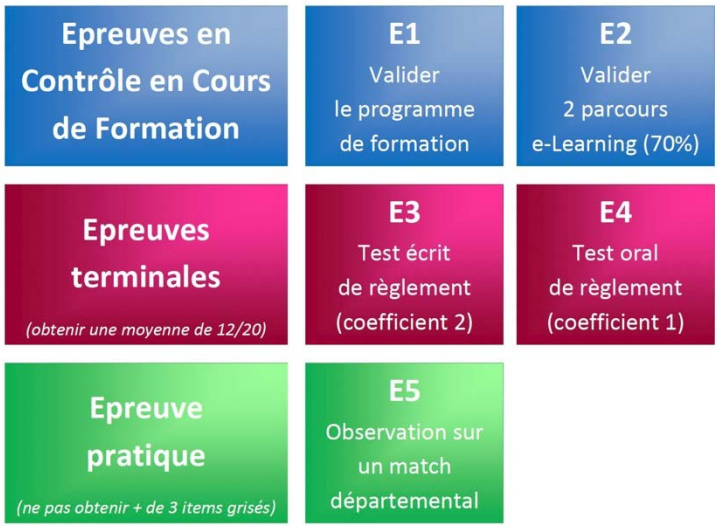

JUIN Inscription	SEPTEMBRE Formation	OCT A DEC Formation	JANVIER Premier arbitrage	SEPT. - DECEMBRE Arbitre Pré-départemental
	Formation théorique et pratique le jeudi soir CANDIDAT STAGIAIRE	Formation théorique et pratique le jeudi soir CANDIDAT STAGIAIRE	Arbitrages de janvier à mars-avril ARBITRE EN FORMATION	Suite à un match observé, le candidat est nommé ARBITRE DEPARTEMENTAL

